

## Le déploiement de la Fibre SFR à Cintré

En juin 2018, SFR et Orange ont signé un accord pour étendre leurs déploiements Fibre FTTH (Fiber To The Home ou Fibre jusqu'à l'abonné) en dehors des Zones Très Denses (ZTD). Cet accord concerne une partie de la Zone Moyennement Dense (AMII) qui n'était pas couverte dans le cadre de l'accord signé par SFR et Orange en 2011. Et c'est bien dans ce cadre que SFR FTTH remplace Orange pour continuer le déploiement de la Fibre sur la commune de Cintré.

Les travaux et les infrastructures déjà réalisés par l'ancien opérateur seront bien entendu exploités par SFR FTTH. Des travaux supplémentaires sont toutefois nécessaires pour continuer le déploiement de la Fibre dans la commune.

Le raccordement est réalisé à partir du nœud de raccordement optique (NRO) situé sur la commune de Mordelles. Les 3 points de mutualisation (PM) ou armoires de rue sont installés et permettront **l'éligibilité des premiers foyers cintréens d'ici le mois de mai prochain**. Les habitants et professionnels cintréens profiteront ainsi d'un débit moyen 40 fois supérieur à celui de l'ADSL.

Conformément à l'engagement pris au titre de l'article L.33-13 du Code des Postes et Communications Electroniques, SFR FTTH poursuit activement les travaux de déploiement, quartier après quartier, pour permettre le raccordement progressif de **92%** des logements et locaux professionnels d'ici la **fin 2020, soit 800 foyers**, et finaliser le déploiement de l'ensemble des **871 foyers cintréens d'ici fin 2022**.

Le raccordement de la commune est principalement réalisé en souterrain, technique la plus simple et la plus rapide. Mais une partie du raccordement doit se faire en aérien, ce qui nécessite des études et des formalités qui peuvent, dans certains quartiers, ralentir le déploiement.

SFR FTTH finance sur ses fonds propres cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit. A partir du réseau Fibre déployé, d'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres commerciales aux habitants de la commune.

### Comment vérifier l'éligibilité d'un foyer et souscrire à l'offre SFR ?

Il sera possible de vérifier **l'éligibilité du foyer et de souscrire à l'offre Très Haut Débit de 3 façons** :

- En saisissant son adresse ou numéro de téléphone sur le site : <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/#>
- Par téléphone, en appelant le **1099**.
- En se rendant dans une boutique SFR (Liste des boutiques sur <http://boutique.sfr.fr> ).

Après avoir souscrit à l'offre Fibre SFR, une équipe de technicien se rendra au domicile des usagers.

### Comment équiper son logement ?

- **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

▪ **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.

### **Quelles sont les performances de la fibre ?**

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Technologie ultra moderne, la fibre propose des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

Avec la fibre, vous pouvez :

- ▶ **Télécharger** un film (700 Mo) en 7 secondes (contre 5 minutes en Adsl) ou une série de 10 épisodes (5000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en Adsl)
- ▶ **Jouer en réseau** et prenez vos adversaires de vitesse
- ▶ **Mettre en ligne** une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en Adsl)
- ▶ **Transformer votre TV** en écran de cinéma

### **Visuels et photos sur la fibre**

Il est possible de télécharger gratuitement des **visuels et photos** (fibre, travaux) dans la médiathèque SFR, libre de droit : <http://alticefrance.com/m%C3%A9diath%C3%A8que>

Une **carte de couverture fibre** est également disponible sur le site de l'Arcep : <https://cartefibre.arcep.fr/>.